

## Début de la campagne pour le référendum constitutionnel au Burundi

@rib News, 01/05/2018 â€“ Source AFP La campagne officielle pour le référendum constitutionnel du 17 mai au Burundi, qui devrait permettre au président Pierre Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034, a débuté mardi et doit durer quatorze jours, selon un décret présidentiel.

Seule la campagne pour le "oui" ou le "non" ("Ego" et "Oya" en kirundi) est autorisée: le décret présidentiel publié il y a une semaine prévoit en effet une peine de "un à trois ans de prison" pour quiconque tentera de convaincre les électeurs de "s'abstenir de voter". Le vote n'est pourtant pas obligatoire au Burundi. Au total, 26 partis politiques, en très grande partie proches du parti au pouvoir CNDD-FDD, et la coalition d'indépendants Amizero y'Abarundi ("Espoir des Burundais") ont été autorisés à faire campagne, selon une liste récemment publiée par la Commission électorale (CNE). L'opposition en exil, regroupée au sein de la coalition Cnared, a appelé la population à "boycotter" un référendum qui va selon elle signer "l'arrêt de mort" de l'Accord de paix d'Arusha de 2000. Cet accord, qui structure la vie politique au Burundi depuis sa signature, avait ouvert la voie à la fin de la guerre civile (1993-2006) ayant fait plus de 300.000 morts. Les quelques partis d'opposition encore présents dans le pays ont appelé à voter "non", disant craindre les "représailles" du pouvoir en cas de boycott du scrutin. Le parti d'opposition Rassemblement national pour le changement (RANAC) s'est dit "inquiet car le gouvernement ne nous a pas encore communiqué officiellement le projet de Constitution révisée pour qu'on puisse l'étudier, pour qu'on sache avec certitude quel est le texte qui sera soumis à l'approbation ou à la désapprobation", a déclaré à l'AFP son porte-parole, George Nikiza. Même la coalition Amizero y'Abarundi, conduite par le leader des ex-rebelles hutu des FNL Agathon Rwasa et représentée par cinq membres au gouvernement, assure de pas avoir connaissance du texte définitif. Un de ses hauts cadres a assuré à l'AFP que "même lorsqu'il a fallu discuter de la révision constitutionnelle au Conseil des ministres, le texte a été distribué aux ministres puis leur a été retiré juste après (...) On risque d'aller au référendum sans connaître officiellement ce qui va changer", s'est-il inquiété sous couvert d'anonymat. L'annonce en avril 2015 de la candidature controversée de M. Nkurunziza à un troisième mandat a plongé Burundi dans une crise politique qui a fait au moins 1.200 morts et plus de 400.000 réfugiés, et sur laquelle la Cour pénale internationale a ouvert une enquête. Le projet de révision constitutionnelle, qui permettrait au président Nkurunziza - 54 ans et au pouvoir depuis 2005 - de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans, a été critiqué par la communauté internationale, notamment l'Union africaine.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});